



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2241

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2241

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire, dans un contexte socio-économique de crise où les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ces acteurs représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2010, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire, afin de construire avec elles un plan d'actions partagé et intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Axe 2 : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux locaux par le soutien à l'émergence de "pôles de compétences",

Axe 3 : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

Axe 4 : soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération est reliée à l'axe 1, en cohérence avec la politique d'agglomération sur la création d'entreprises Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, afin de favoriser un entrepreneuriat collectif par la création de coopératives d'activité et d'emplois, ou la reprise d'entreprises par les salariés, ainsi qu'à l'axe 2, afin d'améliorer la professionnalisation des coopératives d'activités et d'emploi existantes. Il faut souligner, à ce titre, que dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, de nombreux projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. Ce champ est un outil d'innovation dans la création d'entreprises, permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

L'activité de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP)

L'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau local. Elle fédère les coopératives de la région Rhône-

Alpes et a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

Les entreprises coopératives de la Communauté urbaine de Lyon (et limitrophes) représentent aujourd'hui environ 70 structures pour environ 1 200 salariés, tous secteurs d'activité confondus, à la fois des secteurs économiques traditionnels (textile, bâtiment) comme des secteurs économiques en développement (tourisme, informatique, etc.).

L'association accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise. A ce titre, elle a obtenu le label Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat en 2007, renouvelé en 2009.

Bilan des actions 2010

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010, l'association a consacré plus de 229 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises sur le territoire de la Communauté urbaine, portant à 83 le nombre de sociétés coopératives de production accompagnées sur l'agglomération ces dernières années et 1 534 emplois.

En 2010, les 2 consultants référents de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production pour l'agglomération lyonnaise ont accueilli 115 porteurs de projet en création sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, et accompagné 49 porteurs de projet (plus 25 % par rapport à 2009) permettant la création effective de 12 entreprises coopératives et de 9 projets en cours de création. Le taux de transformation est de 40 % des projets accompagnés.

Elle oriente environ 50 % des porteurs de projet vers d'autres structures d'accompagnement du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Cette association a participé au salon des entrepreneurs 2010 (stand propre, conférence et présence sur le stand de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat) et est intervenue ponctuellement lors de forums sur la création en SCOP.

L'association est membre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et son label a été renouvelé en 2009. A ce titre, elle participe régulièrement aux réunions d'acteurs locaux et à l'animation territoriale.

En 2010, l'activité est tendanciellement en progression malgré une conjoncture difficile qui pèse sur la reprise d'activités.

Typologies des créations	2008		2009		2010	
	Nombre d'entreprises	Emplois	Nombre d'entreprises	Emplois	Nombre d'entreprises	Emplois
création ex nihilo	7	19	4	13	9	26
reprise d'entreprise par les salariés et entreprises transformées en SCOP	4	22	8	89	3	15
total entreprises créées/total emplois	11	41	12	102	12	41
nombre participants accueil créateurs	65		70		115	

Programme d'actions 2011

Dans le cadre de ses missions, l'association propose un programme pluriannuel de 3 ans pour la période 2011-2013 qui vise à augmenter de 50 % à terme le nombre de créations sur le territoire (créations ex nihilo et renforcement des opérations dédiées à la reprise d'entreprise par les salariés) tout en renforçant la

professionnalisation des structures coopératives. Ce projet nécessite le renforcement des moyens mis en œuvre, et, notamment, le nombre de jours consultants dédiés aux entreprises coopératives de la Communauté urbaine, ainsi que le budget consacré aux actions. Celui-ci devrait presque tripler en 3 ans : 105 000 € en 2010, avec une participation de la Communauté urbaine de 25 000 €, à 230 000 € en 2011 (+ 219 %), avec un plafond envisagé pour 2013 de 280 000 € (+ 266 %).

Pour son programme d'actions 2011, l'association s'est fixée 3 grands objectifs :

Objectif 1 : Poursuivre son action en matière d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises sous forme de coopérative (sociétés coopératives de production et SCIC) :

- favoriser la création de 14 structures et renforcer le suivi post création pour améliorer la pérennité des entreprises,
- promouvoir le modèle coopératif lors des transformations de statuts, notamment à l'occasion des étapes clés de développement, de restructuration ou de cession des entreprises,
- établir une charte de collaboration avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat pour sensibiliser les créateurs d'entreprises aux différents statuts coopératifs.

Objectif 2 : Accompagner le développement et la croissance des entreprises coopératives :

- repérer les coopératives à potentiel de croissance et accompagner leur croissance externe tant sur le plan financier que sur le plan méthodologique,
- aider les coopératives qui ont passé le premier cycle de croissance à se développer jusqu'au seuil des 10 salariés, à partir duquel le modèle coopératif a démontré son efficacité.

Objectif 3 : Accentuer son action en matière d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés, sachant que la reprise d'entreprises par les salariés (RES) apporte une réponse complémentaire aux réponses traditionnelles de la reprise-transmission, pour les entrepreneurs salariés souhaitant poursuivre collectivement la gestion de leur entreprise :

- lancer des opérations de promotion de la reprise-transmission par les salariés, en initiant des partenariats avec les opérateurs traditionnels de la reprise-transmission (ordre des experts comptables, ordre des notaires, réseaux consulaires), pour améliorer la détection des projets de reprise-transmission, notamment ceux de plus de 10 salariés,
- accompagner la post-crédation des structures coopératives cédées et maintenir le taux de pérennité des entreprises accompagnées à plus de 80 % de survie à 3 ans,
- mobiliser des financements spécifiques via la société de capital risque Transméa.

Objectif 4 : Poursuivre l'implication dans les réseaux de création d'entreprise sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon :

- participer au réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE),
- alimenter la base de données de L_VE pour optimiser le partage d'informations entre structures d'accompagnement.

Objectif 5 : Animer le collectif des coopératives d'activité et d'emploi sur l'agglomération et la région :

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Pour accompagner le développement des coopératives et mettre en œuvre le plan stratégique proposé par l'association en matière d'économie sociale et solidaire tout en pérennisant son action au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 €. Pour rappel, en 2009 et 2010, la participation financière de la Communauté urbaine pour l'action de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production était de 25 000 €. Le doublement de la subvention est lié à la fois à l'augmentation de l'activité sur l'agglomération et au souhait de la Communauté urbaine d'accompagner les structures existantes en post-crédation et de renforcer le taux de sortie des projets. Ceci nécessite donc des moyens supplémentaires.

Cette action fait l'objet d'un soutien régional au titre du contrat sectoriel de la Région Rhône-Alpes dédié à l'économie sociale et solidaire et donne lieu à une valorisation dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016.

Budget prévisionnel 2011

Le présent budget ne concerne que les actions spécifiques à l'agglomération lyonnaise.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
orientation et accompagnement d'entreprises nouvelles	89 375	URSCOP Rhône-Alpes	130 000
suivi et professionnalisation des SCOP existantes	87 750	subvention fonds social européen (FSE), appui gestion formation (AGF) SCOP	30 000
communication	60 000	subvention Région, appui gestion formation (AGF) SCOP	30 000
frais de déplacement et missions	2 875	Communauté urbaine de Lyon	50 000
Total	240 000	Total	240 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Union régionale des sociétés coopératives de production, définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578 selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € en 2011,
- 10 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.